



## ESPACECOMPÉTENCES

CENTRE DE FORMATION  
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Ces renseignements sont les seuls que nous avons pu obtenir auprès des administrations cantonales

### CANTON DE GENEVE

Il existe un chèque de formation de Fr. 750.- qui peut être alloué, en fonction du revenu. La condition : payer ses impôts dans le canton de Genève, donc aussi valable pour les personnes frontalières.

Service des bourses et des prêts d'études à Genève

022 388 73 50 (lundi, mardi et vendredi de 8.30 à 12.00)

### CANTON DE FRIBOURG

Entre en matière pour les institutions publiques seulement, pas les privés.

Association du Centre professionnel cantonal – M. Gilbert Stocker  
p.a. Service de la formation professionnelle (SFP)

Derrière-les-remparts 1

1700 Fribourg

Tél. 026 302 25 04

### CANTON DU JURA

Actuellement, il n'y a pas de soutien pour la formation continue. Mais ce sujet est à l'étude.

### CANTON DE NEUCHÂTEL

Il faut travailler dans le canton de Neuchâtel, lorsqu'on fait la demande d'un soutien financier.

Le fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel peut soutenir jusqu'au tiers des frais d'écologie, au maximum Fr. 1'000.- par année scolaire.

Pièces à produire : une attestation du suivi des cours, une copie de la (des) facture(s), une attestation de salaire du canton de Neuchâtel à envoyer à :

Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel

Case postale 110

2013 Colombier

N.B. : si l'employeur participe aussi aux frais de formation, le mentionner. La demande sera toutefois aussi examinée.

### CANTON DU VALAIS

Avant le début du cours :

Faire une demande écrite au

Service de la formation professionnelle

Planta 1

1950 Sion

Joindre une attestation de domicile, une lettre de motivation, le descriptif du cours (il peut être utile dans la lettre de motivation de mentionner la pénurie de personnel soignant dans le canton du Valais).

### CANTON DE VAUD

Les indications figurent sur le site Fondspro du canton :

<http://www.fonpro.ch/>